

Degrés Bleus chauffe l'eau des bassins de Levallois-Perret

Enviro2B | 13.09.2010

La ville de Levallois-Perret a équipé son centre aquatique d'un système de récupération de chaleur des eaux usées afin de chauffer l'eau des bassins, une première en France présentée vendredi.

Ce système baptisé par Lyonnaise des Eaux "Degrés Bleus", mis en place en février par BSR Technologies (filiale de Saunier et Associés) et Lyonnaise des Eaux (filiale de Suez Environnement), utilise les calories des eaux usées, lesquelles restent en général à une température comprise entre 12°C et 25°C tout au long de l'année. Cette chaleur est récupérée grâce à un échangeur de chaleur de 80 mètres de long installé au fond des égouts puis transportée grâce à un fluide caloporteur jusqu'à une pompe à chaleur installée dans le centre aquatique.

« Ce dispositif innovant est une belle illustration du Grenelle qui avance et la traduction concrète du virage environnemental de notre société », s'est félicitée la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Chantal Jouanno, lors de l'inauguration du centre en présence du député-maire de Levallois, Patrick Balkany.

Grâce à ce système, la ville de Levallois diminue de 24% sa consommation d'énergie et de 66% les émissions de gaz à effet de serre pour le maintien à température des bassins. Elle réalise une économie de 48.000 euros par an pour un investissement total de 474.000 euros financé en partie par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la région.

Levallois-Perret, Paris, Bordeaux, Nanterre...

C'est Saunier & associés qui a introduit ce système en France dès 2007, et a reçu le prix de l'innovation de l'Association des Maires de France en décembre 2007 pour ce procédé innovant, voué à un grand avenir pour apporter le chauffage des bâtiments en zone urbaine. Dans le cadre d'un accord industriel conclu à l'été 2008 entre Lyonnaise des Eaux et Saunier et Associés, les deux sociétés se partagent la propriété des brevets et collaborent pour la mise en œuvre de ce dispositif.

D'autres collectivités ont aussi fait le choix de ce procédé : parmi lesquelles, la communauté urbaine de Bordeaux, Valenciennes, Dijon, Nanterre et Paris.

Ce dispositif qui permet également de chauffer ou rafraîchir des bâtiments, est déjà en service en Suisse, en Allemagne, dans des grands ensembles, des quartiers ou encore des bâtiments administratifs. Nombre d'autres pays ont manifesté le même intérêt pour la mise en œuvre de ce procédé.